



NEVA

Avec NEVA, vous avez
participé au "jeu déchets"



Commentaires et
quelques résultats!

Les dépôts sauvages peuvent avoir de nombreuses conséquences dommageables.

Outre la dégradation des paysages, ils ont pour effet de polluer les sols et les eaux, d'attirer des rats et des insectes, ou encore d'être à l'origine de nuisances olfactives et de dangers sanitaires.



Un dépôt sauvage est un site ponctuel qui résulte, le plus souvent, d'apports illégaux réalisés par des particuliers, des artisans, des entreprises, pour se débarrasser de leurs déchets à moindre coût.



forêt d'Amboise - allée des Guignières
(route de St. Martin Le Beau).

Ed 09/06/2018

Photo(s): Nicole Delahaye - 19/04/2018

Les différents acteurs de la lutte contre les déchets

Types de déchets	Personnes compétentes
Dépôts sauvages	Mairie
Décharges non autorisées	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Déchets inertes	Direction Départementale des Territoires (DDT)

Rappel des pouvoirs des maires

En vertu des articles L.2212-1 et L. 2212-2 du code général des collectivités territoriales, le maire dispose de pouvoirs de police. Ainsi, il a la possibilité de mettre en œuvre les dispositions du code de l'environnement destinées à lutter contre les dépôts sauvages de déchets.

- pour la procédure administrative, le maire pourra caractériser les faits par constat ;
- pour la procédure pénale, c'est le maire ou un officier de police judiciaire qui est compétent pour dresser procès-verbal.

Infraction: Constitution d'un dépôt sauvage.

Sanctions administratives:

Article L. 541-3 du code de l'environnement : le titulaire du pouvoir de police (le maire et en cas de carence, le préfet) met en demeure le responsable d'assurer l'enlèvement des déchets.

Si non-respect de la mise en demeure : consignation des sommes et exécution des travaux d'office aux frais du responsable.

Sanctions pénales:

- R. 632-1 du code pénal : abandon de déchets ou de matériaux en un lieu public ou privé, contravention de 2ème classe.
- R. 635-8 du code pénal : infraction prévue à l'article R. 632-1 du code pénal commise à l'aide d'un véhicule, contravention de 5ème classe.
- R. 644-2 du code pénal : dépôt sur la voie publique de matériaux qui gênent le passage, contravention de 4ème classe.

Le prix des contraventions

Contravention	Taux minoré	Taux normal	Taux majoré	Maximum
1 ^{ère} classe	-	11 €	33 €	38 €
2 ^{ème} classe	22 €	35 €	75 €	150 €
3 ^{ème} classe	45 €	68 €	180 €	450 €
4 ^{ème} classe	90 €	135 €	375 €	750 €
5 ^{ème} classe	1 500 €			

Au terme de l'article 131-41 du code pénal ; « Le taux maximum de l'amende applicable aux personnes morales est égal au quintuple de celui prévu pour les personnes physiques par le règlement qui réprime l'infraction. »



Amboise - dépôt verres de La Patouille
Avenue Léonard de Vinci

Latitude :	47.404492 °
Longitude :	1.002817 °
Altitude :	61.72 m

Qui est responsable des déchets et du dépôt sauvage ?

Dans tous les cas (propriété privée ou domaine public), le responsable d 'un site de dépôts ou décharges sauvages, qui s 'expose à des procédures administratives et/ou judiciaires, peut être l '**auteur** du dépôt, le **détenteur** des déchets, ou le **propriétaire du terrain**, même dans le cas où il n 'est pas à l 'origine du dépôt.

Celui-ci peut néanmoins prouver sa bonne foi, en ayant averti l 'autorité municipale de l 'abandon de déchets commis à son insu et en ayant procédé à des mesures préventives: travaux de clôture, plaintes...



Cangey - RD 952 x RD 74
vers Loire

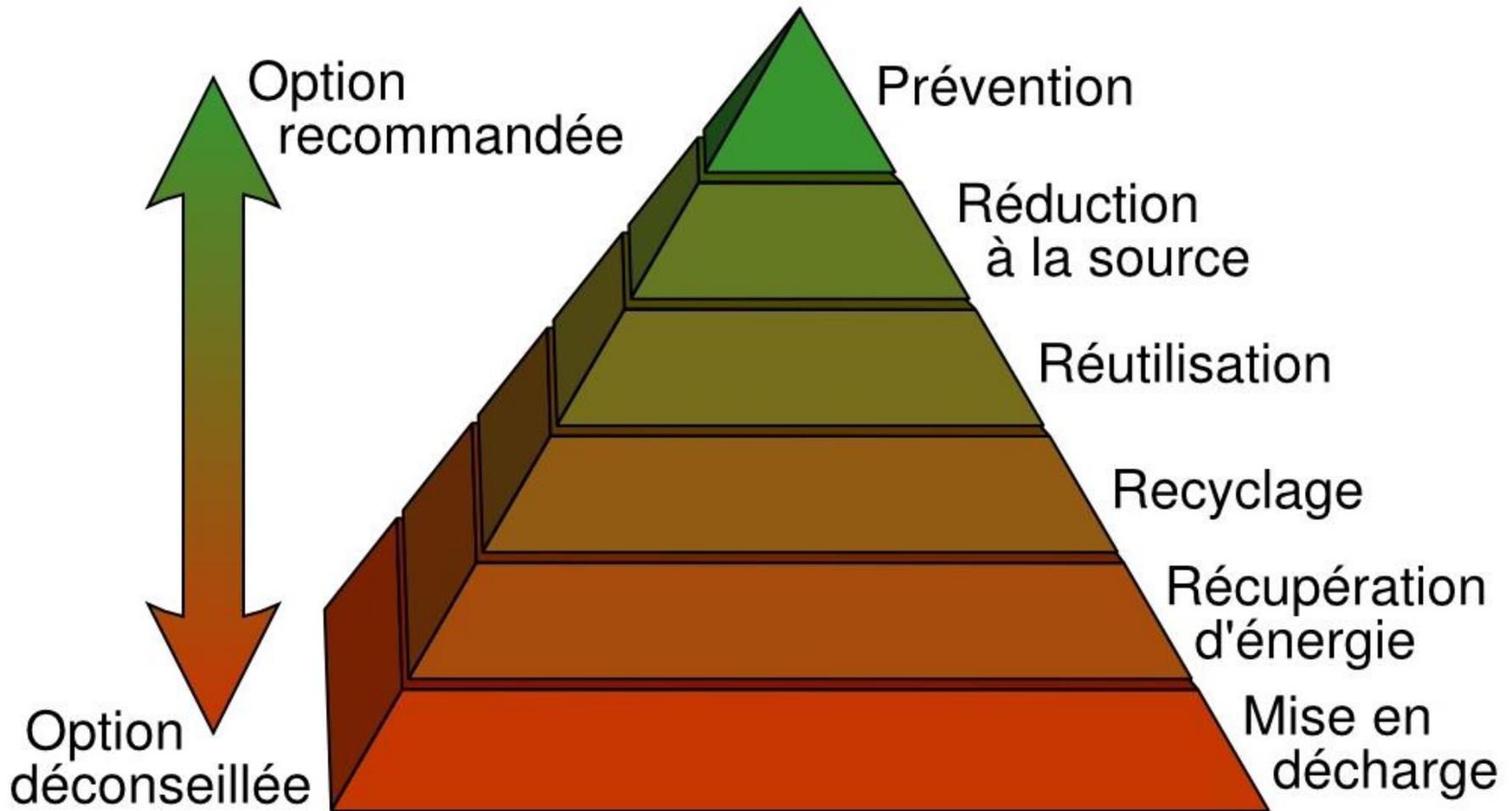
Ed 09/06/2018

Photo(s): - 24/05/2018





Athée sur Cher - journée Orchidées sauvages



Options déchets!

TOUS ÉCO-CITOYENS, TOUS ÉCO-RESPONSABLES !



Val d'Amboise

PROPRE

Merci aux participants !